

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est
du 18 mars 2016

Vendredi 18 mars a eu lieu le Comité d'établissement France 3 Nord-Est à Lille. Avant de s'intéresser à l'ordre du jour, je vous propose de prendre connaissance de l'édito de Force Ouvrière, par Bruno DEMANGE délégué syndical et Président de la commission économie et structures du CE Pôle Nord-Est :

« Dans l'actualité du moment le projet de la chaîne info est bien évidemment au cœur des préoccupations. Force Ouvrière France Télévisions redit aujourd'hui son soutien à cette aventure ambitieuse, mais regrette un point essentiel : que l'ensemble des métiers n'y soient pas associés, notamment les monteurs et les OPS pour les sujets JT (qui dans le projet actuel seraient montés par des journalistes !) De nouvelles réunions sont prévues dans une semaine : FO ne peut qu'espérer qu'un accord soit trouvé rapidement !

Autre inquiétude à ce sujet, les régions sont toujours dans l'attente de savoir de quelle façon elles seront associées à ce projet. Elles ont besoin de savoir quelle façon elles participeront à cette nouvelle chaîne.

Plus largement, toujours dans l'actualité du moment, nous n'oublions pas ce combat qui persiste pour refuser la régression sociale de grande ampleur qu'est le projet El Khomri. FO réclame toujours plus que jamais le retrait du texte et la refonte totale du projet. Pour cela, une seule chose : être le plus nombreux possible dans les rues de France le 31 mars prochain.

Autre opposition de notre syndicat par rapport à un projet gouvernemental, celui concernant la façon de mettre en place le prélèvement à la source, dont des détails ont été annoncés dernièrement. Sans qu'il y ait eu concertation à ce sujet, il sera donc demandé aux entreprises de recouvrer cet impôt auprès des salariés...ce qui équivaut à une dissolution du principe de l'égalité devant l'impôt, puisque seuls les salariés et retraités seront traités de la sorte. De plus, les soit-disantes économies n'en seront pas : il ne s'agira que du transfert de cette charge, sans oublier le fait que des informations personnelles et familiales sur les salariés seront désormais connues de leurs employeurs. Au final, plus de complexité, d'inégalités, pour un rendement plus faible de l'impôt... Vous l'avez compris : FO est contre !

Et puis, pour conclure, nous revenons à l'intérieur de l'entreprise, pour exprimer aujourd'hui l'inquiétude légitime des personnels du grand Est de la filière « production »... concernant la sous-activité constatée ces derniers mois, de même que dans les prévisions à court terme. Certes, il y a les activités incontournables...mais en dehors, nous avons constaté que le carnet de commande était très léger à la vidéographie, ainsi qu'aux services post-production de Nancy et Strasbourg : dans ces 3 cas, de nombreux jours sans activité ont été dénombrés depuis le début de cette année.

Plus que jamais, nous appelons à la réinternalisation de fabrications faites aujourd'hui à l'extérieur, pour assurer la pérennité de ces services. Nous préférons évidemment ce choix plutôt que d'utiliser le carnet de chèques comme c'est fait beaucoup trop aujourd'hui. Ce point étant à l'ordre du jour de ce CE, nous attendions donc des réponses concrètes à nos questions, notamment sur la stratégie envisagée, pour faire décoller ce carnet de commandes sur les prochains mois. »

I/ LE BILAN DE L'EMPLOI

Comme cela se fait chaque année au printemps, la situation de l'emploi est examinée avec beaucoup d'attention. C'est l'une des missions les plus importantes des élus du CE. Sur le plan "droit du travail", l'entreprise doit permettre aux élus d'être en mesure d'exercer cette mission avant la fin avril de l'année suivante.

Après qu'il a été proposé d'examiner cette situation de l'emploi lors de ce CE de mars, la direction n'a pu fournir qu'une partie des documents nécessaires. Rien d'anormal à cela, puisque nous sommes encore dans les délais...

De plus, les élus préfèrent que la commission "emploi formation" puisse examiner cette situation de l'emploi, ce qui n'a pas été possible avant ce 18 mars.

Les élus ont donc jugé préférable que ce point soit reporté au CE d'avril, après la tenue de cette commission à la mi avril. Celle-ci décortiquera alors ce bilan de l'emploi au 31 décembre, mais aussi le bilan social 2015 (qui sera prêt pour cette échéance).

Force Ouvrière a fait part à la direction son souhait que soit communiqué le nombre de personnel permanent et non permanent dans nos antennes du pôle nord-est.

II / POINT FILIERE PRODUCTION

Nous souhaitons faire le point sur l'état de l'activité sur les sites de la filière de Nancy et de Strasbourg qui nous semble très faible. L'absence du responsable du pôle d'activité, Sébastien Grandsire, n'a pas permis de traiter ce point. Force ouvrière a fait par à la direction le souhait d'avoir des informations précises notamment sur toutes les productions qui peuvent être intégrés hors celles qui le sont de façon automatique. Nous pensons à tout ce qui est externalisé en ce moment, par exemple : toutes les productions pour France 5 ou la post-production du magazine « In Situ ». Force Ouvrière exige un bilan sur les documentaires du pôle afin d'avoir une vision sur les coproductions et les droits. Nous souhaitons connaître aussi l'avenir des documentaires.

Dans le but d'avoir une réponse à ces interrogations, il a été convenu de reporter le point au prochain CE, et ce après la tenue de la commission filière. Celle-ci examinera également le plan de formation prévu pour la Filière, avant que le sujet soit traité au prochain CE.

Précision importante : *il faut savoir qu'il est préférable de reporter un point, pour mieux le traiter à la session suivante, car dès l'instant que le sujet est discuté, quand bien même les interlocuteurs adéquats seraient absents (et que nous resterions alors sans réponse), le point est considéré comme traité. C'est donc par souci de responsabilité que nous avons préféré reporter le point, plutôt que le traiter*

III/ POINT TOUR DE FRANCE

Pour traiter ce point, nous avons comme interlocutrice la chargée de production, Madame Stéphanie MULLER. L'objectif était, comme chaque année, que les élus valident une dérogation (qui va être demandée à l'Inspection du Travail pour avoir le droit à plus d'heures supplémentaires que ce que la réglementation autorise).

C'est l'intérêt de l'entreprise, pour réussir à gérer cet immense "barnum" itinérant (qui serait difficile, voire impossible sans cette autorisation).

C'est aussi l'intérêt des salariés désireux d'y collaborer (pour le plaisir de participer à une aventure toujours aussi fascinante, mais aussi car ils souhaitent pouvoir percevoir les rémunérations liées à ces heures supplémentaires).

Cette année, les 2 cars concernés sont ceux de Strasbourg et de Lyon.

Le départ du Tour aura lieu le 2 juillet, et l'épreuve durera 3 semaines, jusqu'au 24 juillet. Au programme cette année, davantage d'épreuves en montagne, d'où un accès aux zones techniques plus compliqué, et donc des horaires de prises de service avancées.

Les lendemains de ces jours là, les collaborateurs commenceront plus tard. Globalement, un effort plus important est prévu pour permettre des rotations d'équipes, pour tenir compte des risques de fatigue.

Les jours de repos prévus par l'organisation du Tour sont les 11 et 19 juillet : ces 2 jours là, aucune activité ne sera demandée ; même les transferts auront été effectués la veille.

Par ailleurs, la demande des élus lors de l'examen de ce point l'année dernière a été respectée : en effet, un espace "caravanes et tentes" sera mis à la disposition des chauffeurs afin de leur permettre de se reposer quand ils ne rouleront pas.

Enfin, en marge du sujet, un débat a eu lieu à propos des modalités pour participer à cette opération. Il n'était pas dans les habitudes jusqu'à présent de procéder à des "appels à candidature".

Peut-être l'an prochain ? En attendant, ce qui est préférable, c'est que les personnes appartenant à des antennes régionales, et désireuses de partir sur le Tour l'an prochain, se manifestent d'eux mêmes.

Si une majeure partie des participants sont des habitués, il y a quand même chaque année quelques salariés qui ne renouvellent pas, et donc quelques opportunités.



IV/ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION LOGEMENT DU CE DU 4 MARS 2016

Les travaux de la commission Logement du 4 mars dernier ont été présentés en séance. Leur compte rendu nous a fait découvrir, ou redécouvrir, une multitude d'aides proposées aux salariés, et financées par des cotisations versées par notre employeur.

Pour découvrir, vous aussi, le détail de ces aides, retrouvez le compte rendu de la commission [ICI](#) (ou en fin de document)

Sinon, en résumé, sachez que des aides existent pour permettre :

- l'accession à la propriété
- des travaux à son domicile
- le financement du dispositif Locapass
- des aides pour le paiement des loyers pour les moins de 30 ans

Toutes ces mesures ont pour but de compléter d'autres dispositifs destinés à faciliter les questions de logement.

D'autres précisions sont accessibles sur le site intranet Monespace, et la venue d'une responsable du dispositif au sein de France Télévisions peut être organisée à Amiens dans les antennes, pour apporter davantage de précisions aux salariés.

V/ QUESTIONS DIVERSES

1) Suppression de la scripte sur l'émission Gsuntheim

Alors qu'un droit d'alerte est actuellement en cours sur les scriptes de Strasbourg, la direction répond qu'elle n'a fait que répondre à la demande du producteur de l'émission. Des réunions de service sont prévues afin de travailler sur l'ensemble de leurs activités ainsi que sur l'organisation de leur temps de travail. Un état des lieux précis aura lieu pour mettre en place un plan d'activité dans un temps précis.

2) Les déçus du PDV

Il s'agit de salariés qui souhaitent profiter des effets du PDV, mais dont les postes n'étaient pas supprimés (et qui donc nécessitaient un effet de cascade pour en bénéficier).

Au niveau de l'entreprise, 134 cas ont été recensés : 102 souhaitent pouvoir partir à la retraite, et 32 avaient un projet extérieur. Ces salariés seront reçus, pour voir si des solutions individuelles peuvent être trouvées.

Les élus FO vous conseillent de prendre contact avec eux, si telle est votre situation.

3) Renfort pour l'équipe en poste à Dunkerque (du fait de l'actualité chargée) ?

La direction reconnaît qu'il est important de pouvoir le faire, notamment lors des périodes intenses. Et qu'il faut donc pouvoir développer des rotations, afin que cette charge ne repose pas que sur deux personnes.

C'est le management local qui doit en prendre l'initiative

4) 15 équipes par semaine à Boulogne au lieu de 16 ?

La direction nous répond "qu'une réflexion est en cours et que les décisions n'ont pas encore été prises". Une possibilité pourrait être de renforcer Boulogne, avec une assignation d'activités qui ne sont pas prévues aujourd'hui. L'objectif est, en tout cas, de réussir à avoir les effectifs au bon endroit.

La direction nous a rappelé que le BEX de Dunkerque a été créé par le redéploiement de moyens de Boulogne. Les élus ont soulevé le fait que, avec une zone de 150 km de côtes sur 50 km à l'intérieur des terres, Boulogne était plus une "départementale" qu'une "locale", et que l'effectif en rédacteurs était faible.

La direction du Pôle a répondu que la consultation en cours avait pour objectif de tendre vers un rééquilibrage.

5) Volontariat "obligatoire"

Il a été demandé à la direction de clarifier sa position sur ce sujet. Sa réponse : un tournage pour sa propre antenne, dans le cadre d'une mutualisation, ne constitue pas une "mobilité temporaire" (qui elle est ouverte au volontariat).

En clair, c'est la tâche normale des salariés, qui doivent poser un jour de congé ou RTT s'ils ne peuvent pas l'assurer.

6) Soutien aux documentaires régionaux

Suite à la relégation de leur diffusion au lundi soir, très tard, les élus ont soulevé le mépris de la direction nationale de France 3 par rapport à ces oeuvres.

FO a rapporté une anecdote, selon laquelle il pourrait y avoir plus de spectateurs lors des projections en avant-premières, que devant les téléviseurs après minuit.

La direction nous a répondu que les audiences n'étaient pas forcément meilleures le samedi après-midi, et qu'une solution serait peut-être de donner une plus grande importance au replay.

Plus globalement, la question des seconde parties de soirée est toujours compliquée sur France 3 (côté horaires tardifs) du fait de la présence du Soir 3.

On pense en particulier au nouveau magazine économique fabriqué par les régions (In Situ), logé à la même enseigne.

7) La situation du service RH en Bourgogne Franche-Comté

Si la reconversion d'une assistante RH vers un poste d'IRH a bien été engagée (pour remplacer un départ à la retraite), cela n'a pas de conséquence sur les effectifs dans les antennes de Bourgogne et de Franche-Comté, puisque l'activité RH est un service "support" propre au Pôle.

Prochain CE le 29 avril, à Strasbourg



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Établissement sont à votre écoute : Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)



Compte rendu
de la commission « Logement »
du 4 mars 2016—Nancy

Présents pour la direction : Christine Lanfeuille, en charge du service logement pour FTV
Présents pour les organisations syndicales : Angélique Sergent et Carole Herbin - Natalie Forite
- Jean-Louis Croci
Absents excuses : Laurence Carpentier – Nathalie Pollo

L'aide au logement de FTV s'articule autour de trois grands axes :

- L'accès à la location
- L'accès à la propriété
- L'aide à la mobilité

L'action logement est traitée par la Direction Déléguée à la Santé et à la Qualité et de Vie au Travail.

MEMO

Collaborateurs bénéficiaires des Actions Logement

Tous les salariés titulaires d'un CDI,

Les retraités qui avaient encore droit en 2014 aux prêts après leur départ sont désormais exclus de la liste des bénéficiaires.

les CDD qui comptabilisent plus de 180 jours sur deux années glissantes ont accès aux services concernant la location (Bourse aux logements, Loc service...) et exceptionnellement des prêts 1%.

Les alternants ne sont pas bénéficiaires des prêts.

Les informations sur les dispositifs décrits dans ce document sont disponibles sur le site du service logement :

[Monespace / mon quotidien / Mes infos utiles / Logement /]

Budget 2015

2 584 280 euros, soit 0,45 % de la masse salariale*, ont été versés par France Télévisions aux cinq organismes collecteurs partenaires.

Ces organismes, les comités interprofessionnels du Logement (CIL), sont notamment chargés de proposer et de réserver des logements du parc social aux salariés.

Ils gèrent aussi les droits en matière de : prêts (accession à la propriété, travaux), Locapass, Mobilipass, Mobilijeune ou conseil en financement...

L'augmentation du budget 2015 est directement liée à l'augmentation de la masse salariale de France Télévisions. Les sommes versées par FTV à chacun des 5 CIL partenaires ont été réparties selon le même pourcentage qu'en 2014. Elles sont proportionnelles au service rendu :

CIL Partenaires	2014 316 538 euros	%	2015 2 584 280 euros	%
Alliance	000	30.6	781 950	30.25
Astria	800	19.6	504 615	19.5
GIC	000	6.4	165 434	6.4
Procilia	300 000	12.9	330 868	12.8
Solendi	700 550	30.2	801 413	31

Solendi, qui affiche une hausse plus importante que les autres partenaires en 2015, a bénéficié d'un quiproquo. France O Mayotte (TOM devenu DOM) avait commencé à effectuer son propre versement alors que FTV devait effectuer un versement global. Le versement initialement prévu auprès de Solendi s'est vu majoré de la part de Mayotte en accord avec les services financiers (29 389 euros soit 3.66% du total versé).

[*Pour rappel : 0,45% correspond à l'ex 1% patronal. Celui-ci a été revu à la baisse depuis 1992. 0,45% correspond au montant de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) du logement principal de leurs employés. Cependant, l'employeur n'est pas tenu de loger le salarié, il pourrait se contenter de verser sa cotisation qui serait alors employée à la construction de logements].

1/ Faciliter la recherche et l'accès à la location

◆ **LocService : l'accès gratuit aux offres du parc privé, sans frais d'agence**

Le service logement de FTV a souscrit un abonnement auprès LocService, un site d'offres de location de particulier à particulier.

Les salariés (CDI comme CDD) y ont accès gratuitement via Monespace [Monespace / mon quotidien / Mes infos utiles / Logement / lien du site « LocService »]

Pour en bénéficier, il suffit de créer une demande de location directement sur le site. Elle est diffusée aux propriétaires inscrits qui contacteront le futur locataire -estampillé FTV- s'ils l'ont choisi.

L'entreprise ne paie le service que si le contact a été établi avec le propriétaire.
A noter que le site offre de nombreuses possibilités : il permet d'estimer son futur loyer grâce à un « locamètre », ou de bénéficier d'un conseil sous forme de coach virtuel [Il proposera courant 2016 l'accès à un espace colocation (voir perspectives)].

178 demandes de location ont été traitées sur le site en 2015 et **97 collaborateurs ont utilisé le coach virtuel**.

♦ **Log&moi : l'accès aux offres de logements du parc social**

En 2015, 53 collaborateurs de FTV ont bénéficié d'un logement du parc social. 9 en région, **3 dans le PNE.** Tous dans le NPC – Picardie.

Depuis juin 2014, **les demandes s'instruisent directement sur log&moi.** Ce site gère les logements sociaux mis à disposition par les organismes collecteurs.

L'accès au site est disponible après inscription via **Monespace**

[Monespace / mon quotidien / Mes infos utiles / Logement / lien du site « Log&moi »]

- ⇒ Le collaborateur remplit son dossier : un questionnaire à points qui permet de définir l'urgence de la demande (naissance, séparation, veuvage, chômage du conjoint, baisse de revenu, handicap, maladie, mobilité...)
- ⇒ Le service RH reçoit une alerte et atteste du statut CDI du salarié et de sa situation géographique en validant sa demande.
- ⇒ L'éligibilité de la demande est vérifiée par le service logement
- ⇒ Le dossier est envoyé aux CIL partenaires
- ⇒ Le collaborateur reçoit la procédure qui lui permet d'accéder aux offres et de demander des permis de visites.
- ⇒ Il doit se connecter régulièrement au site pour se tenir au courant. Seules les offres qui correspondent à ses critères lui seront communiquées.

Le processus est très rapide, si le dossier est complet, l'accès est immédiat après validation des services RH logement.

♦ **Hébergement en résidence temporaire**

Elle permet l'accès à un logement sans dépôt de garantie pour une durée d'occupation maximale de 3 ans.

Cinq personnes ont été concernées cette année.

L'aide est notamment réservée aux situations d'urgence (pour un collaborateur en mission, en cas de séparation ou de violences conjugales par exemple).

♦ **La Bourse au logement : l'accès aux offres de logement du 1% social**

L'Association des Entreprises Pour le Logement (AEPL), dont FTV est membre, propose un parc de logements sociaux. Les offres de cette bourse sont accessibles via Monespace.

7 salariés parisiens ont trouvé un logement grâce à ce dispositif en 2015.

◆ **Locapass : le financement du dépôt de garantie**

Le dispositif permet le financement du dépôt de garantie -plafonné à 500 euros-. Il s'agit d'un prêt à taux zéro, sans frais de dossier, dont le montant des remboursements par mensualité est fixé par le salarié, mais ne peut être inférieur à 25 euros.

Dans le pôle Nord-Est, 5 personnes ont eu accès à ce dispositif, 17 en région parisienne.

◆ **Mobiljeune : aide financière pour le loyer des alternants de moins de 30 ans**

Il s'agit d'une subvention. Versée mensuellement pour une durée maximale de 3 ans, elle est plafonnée à 100 euros par mois.

Le dispositif, accessible via Monespace et qui figure maintenant sur le cahier d'accueil des alternants, doit faire ses preuves, seule une personne a pu en bénéficier en 2015.

Il semblerait que le montant des salaires des alternants soit trop élevé pour qu'ils puissent profiter de l'aide proposée.

2/ L'aide à la mobilité

S'ajoute aux aides ci-dessus :

- ◆ **Mobilipass : une subvention de 1900 à 2 200 euros pour financer les frais de déménagement.** Mobilipass est un droit ouvert (il concerne tous les salariés au niveau national.) Il est à distinguer du pack Mobilité qui est un dispositif mis en place par la Direction. Les deux offres ne sont pas cumulables.

3/ Faciliter l'accès à l'acquisition et à l'entretien du logement

- ◆ **Les collaborateurs peuvent bénéficier des services d'un conseiller en financement gratuit pour :**

- ⇒ calculer la capacité financière d'un projet immobilier
- ⇒ trouver les prêts les plus adaptés pour optimiser le plan de financement
- ⇒ monter un dossier de crédits immobiliers et être accompagné jusqu'à l'obtention des fonds
- ⇒ un rachat de prêt.

24 dossiers ont été traités en 2015.

- ◆ **Action Logement peut octroyer au collaborateur un prêt accession à un taux de 1% d'un montant de 7 000 à 25 000 euros**

Au total, 43 prêts ont été accordés à Paris et en région. 4 salariés du pôle Nord-Est ont bénéficié de cette aide en 2015. Ces dossiers ont tous été traités dans la zone géographique de l'antenne de Nord Pas-de-Calais - Picardie.

Le montant du prêt est calculé en fonction de la zone géographique de la commune d'achat (voir annexe) Dans le pôle Nord-Est, il est plutôt de 15 000 euros en moyenne.

Les jeunes de moins de 30 ans peuvent bénéficier de 5000 euros supplémentaires.

Ce prêt est alloué une fois, sauf en cas de « changement de vie » du bénéficiaire (divorce ou mobilité par exemple). Ce prêt est très rarement refusé. En revanche, il arrive parfois que les organismes collecteurs n'aient plus assez de réserves en cours d'année pour accorder les 5 000 euros supplémentaires destinés aux moins de 30 ans.

♦ **Les prêts travaux d'amélioration et de performance énergétique de 10 000 euros**

Ils sont soumis à la présentation des devis ou factures pro-format et doivent être effectués par des professionnels.

En 2015, sur 23 collaborateurs bénéficiaires de cette aide à Paris ou en région, 3 dans le pôle Nord-Est. Ces 3 dossiers ont tous été traités dans la zone géographique de l'antenne du NPC.

4/ Perspectives pour 2016

♦ **L'incontournable réforme Action Logement et ses conséquences**

En juin 2016, les organismes collecteurs vont « fusionner » pour donner naissance à un groupe unique national « Action Logement. »

Conséquences :

- FTV n'aura plus le choix de ses partenaires qui présentaient chacun ses performances et spécificités (Procillia par exemple avait mis en place en 2014 un logiciel de gestion locatives des offres et demandes de logement...)
- l'absence de concurrence pourrait bien engendrer une baisse de la qualité de l'offre.
- Il est probable que des perturbations se fassent sentir dans le parc locatif social. (par exemple, il existe une possibilité que les propositions de logement soient ventilées dans les PME)

Il faudra qu'un effort interne soit fourni pour diversifier l'offre et maintenir sa qualité.

♦ **Synergie Mobilité : anticiper, coordonner et aider la mobilité**

Depuis janvier 2016, un nouveau partenariat entre le service logement et Synergie Mobilité* est ouvert. Le salarié nouvellement recruté ou engagé dans la mobilité (plus de 70km de son lieu d'habitation) pourra être accompagné dans ses démarches pour :

- cerner ses besoins et anticiper sa recherche de logement
- l'aider à constituer ses dossiers d'aide au déménagement
- lui apporter une aide financière (frais d'agence ou dépôt de garantie, mise en contact avec un conseil en financement)
- lui fournir une aide administrative (ouverture de compte EDF, inscriptions scolaires...)

Ce sont les CIL qui prennent les frais en charge. Quelques salariés de FTV ont déjà pu bénéficier de cette formule. L'un d'eux, un varois, a été accompagné lors son embauche... jusqu'à Paris.

[*Synergie Mobilité est une société d'accompagnement pour la mobilité professionnelle]

◆ Focus sur la colocation

L'offre de LocService s'étoffe avec le développement d'un logiciel dédié à la recherche de colocation, de plus en plus appréciée des jeunes. Les salariés de FTV auront accès gratuitement à une recherche multicritère très précise.

5/ Tableau synthétique des dispositifs en nombre de dossiers

	2014				2015				
	Total	Paris	Région	PNE	Total	Paris	Région	PNE	
Log&moi Location parc social	54	50	3	1 Reims	53	44	9	3 2 Lille 1 Amiens	
LocService Parc privé . Coach virtuel . Résolution	216 151	182 123 54%	34 26 78%		178 97	Chiffres non disponible Le compteur était payant, non renouvelé, et les bénéficiaires ne rappellent pas.			
Bourse logement Location parc social	9 demandes				7 demandes	1 location	Pas de visibilité à FTV il faudrait demander à Air France initiateur du site		
Locapass* Prêt caution		18	8		17			5	
Conseil financement					24			3	
Prêt accession	26	14	12		43			4 Phalempin, Amiens, Chantilly, Chéroy	
Prêt travaux	25	13	12		23			3 Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Xermaménil	
Synergie Mobilité Nou- vel accord								Mise en place prévue en janvier 2016	
Mobilijeune*				Focus en 2015	1			-	
Mobilipass*			4		Droit ouvert : Chiffre non disponible				

Droit ouvert : tous les salariés des entreprises qui cotisent au 1% logement y ont accès. Ces droits ne dépendent pas des versements de FTV aux organismes collecteurs.

Conclusion et avis

La commission n'ayant pas pu se tenir en 2014, il manque quelques éléments de comparaison qui permettraient de tirer toutes les conclusions de l'activité des deux dernières années. Cependant, nous observons :

Les plus :

- ⇒ Une hausse notable du nombre des prêts « accession » (43 en 2015 pour 26 en 2014)
- ⇒ Les offres de service sont variées et les travaux annoncés en 2014 pour 2015 ont été menés à bien (Mise en place de l'accord synergie Mobilité et focus sur Mobiljeune, même s'il n'est finalement pas adapté à l'Entreprise)
- ⇒ De nouveaux services voient le jour ou sont mis en exergue, nous espérons qu'ils obtiendront plus de succès que Mobiljeune.
- ⇒ Le site du service logement a été remanié en 2016 et offre une bonne visibilité des offres.

Les moins : A propos de la validation du dossier sur Log&moi (parc locatif social) Le but de la validation RH est d'attester l'appartenance du salarié à l'entreprise, du statut de son contrat de travail et du lieu où exerce le salarié. La commission pense qu'il n'est pas nécessaire aux IRH chargés de valider les dossiers de demande, d'avoir accès à tous les renseignements d'ordre personnels qui y sont contenus. Non seulement : la commune souhaitée pour le logement, sa typologie, le montant du loyer souhaité par le salarié ou celui –plafond- calculé par le logiciel, mais aussi : les numéros de téléphone, adresse, nom et profession du conjoint, date de naissance des enfants, la situation familiale et même le statut de la garde des enfants si les parents sont séparés, ainsi que les documents scannés par le salariés.

Ces informations, dont on comprend qu'elles puissent être utiles pour déterminer les priorités d'attribution ne prouvent rien de l'appartenance du salarié à FTV. Il est inutile que les IRH y aient accès.

NB. Une question avait été posée lors de la commission logement de septembre 2015 à propos des critères d'attribution et de la notion de priorité. Le questionnaire à points, élaboré par les organismes collecteurs, permet de quantifier les priorités en fonction de la situation du demandeur mais les organismes locatifs n'assistent plus aux commissions d'attribution des logements. Ils ne peuvent plus ni influencer, ni influencer sur les décisions qui y sont prises. Jusqu'à présent chaque CIL avait son logiciel avec ses propres passerelles pour communiquer avec les organismes locatifs. En 2016, ils devront choisir un logiciel unique qui servira à gérer les dossiers de tous les salariés de toutes les entreprises françaises. Quoi qu'il en soit, c'est le bailleur social qui choisit finalement son locataire. On peut espérer qu'il fasse les choses correctement mais il n'y a aucun moyen de contrôle.

Les salariés du pôle Nord-Est sont peu nombreux à utiliser les aides proposées. La commission remarque que ceux d'entre eux qui les utilisent sont essentiellement (voire exclusivement) basés en Nord-Pas de Calais – Picardie et en Alsace. Elle émet l'hypothèse que les salariés des petites antennes ne sont pas assez informés et qu'un travail de terrain est très probablement à fournir tant par la Direction que par les membres des IRP.

Il peut être notamment intéressant d'intervenir auprès des assistantes sociales. Ce sont elles qui, souvent, sont sollicitées par les salariés et leur transmettent les premières informations. Christine Lanfeuille, en charge du service logement, rappelle qu'elle peut-être personnellement sollicitée (par téléphone au 01 56 22 79 82 ou par mail : christine.lanfeuille@francetv.fr). Elle se tient à la disposition des membres du CE qui le désirent pour organiser avec eux des journées de rendez-vous sur site avec les salariés qui le souhaitent.